



14 MARS 2000
P. No 664

CONVENTION D'APPORTS

Les soussignés :

1. Werner fils de Werner **Rathgeb**, né le seize décembre mil neuf cent quarante-six, originaire de Wangen (Zurich), domicilié à 1847 Rennaz, La Fei_ nie du Château.

2. Son épouse TARTAMPIONE, des mêmes lieux d'origine et de domicile que son mari prénommé.

3. Ginette **Goy**, fille de Léon Ravey, née le vingt-deux février mil neuf cent quarante et un, originaire de Vaulion, domiciliée à 1815 Clarens, avenue des Brayères numéro neuf,

exposent préalablement ce qui suit :

4. Werner Rathgeb exploite à Rennaz, en raison individuelle, une entreprise ayant pour but la production et le commerce de légumes et la culture maraîchère. .

5. Les soussignés ont décidé de constituer ce jour, entre eux et sous la raison sociale

Le Potager du Château S.A.

une société anonyme dont le siège sera à Rennaz, et dont ils ont arrêté le capital action à la somme de cent mille francs, divisé en cent actions nominatives liées de mille francs chacune, entièrement libérées.

6. Cette société est destinée à reprendre les actifs et les passifs de la raison individuelle ci-dessus, valeur au premier janvier deux mil.

7. Ces actifs et ces passifs ressortent d'un bilan au 31 décembre 1999 qui restera ci-annexé.

Cela exposé, les soussignés conviennent de ce qui suit :

I. Werner Rathgeb fait apport à la société anonyme en formation "Le Potager du Château S.A.", au nom de laquelle ses cofondateurs déclarent accepter,

savoir :

des actifs et des passifs selon bilan susmentionné.

Ce bilan fait ressortir des actifs pour un montant total de Fr. 2'233'461.15 et des passifs pour un montant total de Fr. 563'265.38, ce qui représente un actif net de Fr. 1'570'195.77.

II. Les fondateurs et Werner Rathgeb en particulier déclarent et attestent ici que les actifs ci-dessus sont libres de tout engagement, réserve de propriété ou autres, que l'apport se fait à la valeur réelle des biens, sous leur propre responsabilité en ce qui concerne ce dernier point et que les dits actifs seront à l'entière disposition de la nouvelle société anonyme dès l'inscription de celle-ci au Registre du commerce d'Aigle.

Une déclaration de l'Office des poursuites d'Aigle atteste en outre que les biens propriété de l'apporteur ne font l'objet d'aucune inscription au registre des réserves de propriété. Cette déclaration demeurera ci-annexée.

I. En compensation de ces apports, il sera délivré à Werner Rathgeb 1 action nominative liée de mille francs (Fr. 1'000.-), entièrement libérée, à TARTAMPIONE 98 actions nominatives liées de mille francs (Fr. 1'000.-) entièrement libérées, et à Ginette Goy 1 action nominative liée de mille francs (Fr. 1'000.-), entièrement libérée, le solde de Fr. 1'570'195.77 restant inscrit dans les comptes de la société comme créance de l'actionnaire Werner Rathgeb.

Les actifs et les passifs sont. repris dans leur état actuel et ce valeur ler janvier 2000.

II. Werner Rathgeb garantit la société Le Potager du Château S.A. en raison de ses apports, conformément aux articles 192 à 197 du Code des obligations. Il certifie en outre que la valeur nette des biens apportés n'est pas inférieure à Fr. 1'670'195.77.

La présente convention est faite sous réserve de ratification par l'assemblée générale constitutive de la société "Le Potager du Château S.A".

Ainsi fait et signé à Ollon, le **vingt-cinq février deux mil.**



Légalisation no 1'361.-

La notaire Lise Favre à Ollon, pour le district d'Aigle, atteste l'authenticité des signatures "W. Rathgeb", "TARTAMPIONE" et "G. Goy" apposées ci-dessus par. Monsieur et Madame Werner et TARTAMPIONE Rathgeb domiciliés à Rennaz et Madame Ginette Goy domiciliée à Clarens.

Ollon, le vingt-cinq février deux mil.

